



Commune de ST JULIEN EN BORN

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Annexe à la délibération n° 20220413-004 du 13 Avril 2022

Population totale : 1 672

Enveloppe indemnitaire globale (plafond des indemnités autorisées par les textes) :

- Maire :	51,60 %
+	
- Adjointes : 19,80 % x 5 adjoints =	99%
Total	150,60 %

INDEMNITES ACCORDEES	
FONCTION	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL
Maire	34,70 %
5 Adjointes au Maire	56,50 %
2 Conseillers municipaux délégués (Voirie/réseaux et communication)	15,40 %
11 Conseillers municipaux délégués maximum	44,00 %
TOTAUX	150,60 %

Le Maire,



[Signature]